

RALLYE régional 17^e de la FOURME



25
& 26
juillet
2009

RÈGLEMENT PARTICULIER

Organisation :



Avec le concours
des Municipalités de :

Fays
d'Arlesne

AMBERT

COUPE de FRANCE des RALLYES
Challenge du Comité Régional AUVERGNE

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMMES – HORAIRES

- Parution du règlement : **25 juin 2009**
- Ouverture des engagements : **25 juin 2009**
- Clôture des engagements : **13 juillet 2009**
- Vérifications administratives : **25 juillet 2009 de 7h à 12h**, Salle des Fêtes d'Arlanc.
- Vérifications techniques : **25 juillet 2009 de 7h à 12h**, place Charles de Gaulle à Arlanc
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **25 juillet 2009 à 11h30** à Arlanc
- Publication des équipages admis au départ : **25 juillet 2009 à 13h** (mairie d'Arlanc).
- Départ de la place Jean Vellay à Arlanc : **25 juillet 2009 à 14h15**.
- Arrivée du rallye : **26 juillet 2009 à 00h05** (1^{ère} voiture).
- Vérification finale : **26 juillet 2009 à partir de 0h30**, garage Renault Arlanc.
- Publication des résultats du rallye : **26 juillet 2009 à 1h30** (mairie d'Arlanc).
- Remise des prix : **26 juillet 2009 à 11h** (salle omnisport d'Arlanc).

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 17^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert les 25 et 26 juillet 2009 en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne en date du

Comité d'organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Mlle Maryse POUTIGNAT - M. Xavier MATHEVON - M. Alain LEBON

Secrétariat du Rallye : M. Pascal BERNARD - La Chaux - 63990 JOB

tél 04 73 82 94 88 - fax 04 73 82 09 94

e-mail : sandrine.gervais@neuf.fr

Organisateur technique : Team Livradois - La Chaux - 63990 JOB

1.1 Officiels de l'épreuve

- Collège des Commissaires Sportifs

Président : **M. Armand AGOSTINHO**, lic N° 12775

Membre : **Mme Martine VINCENT**, lic N° 44420

Membre : **M. Régis VINCENT**, lic N° 47545

- Directeur de course: **M. Daniel BERTHON**, lic N° 1621
- Directeurs de course adjoints : **M. Etienne GARDETTE**, lic N° 8272
M. Roger DESMARIE, lic N° 7736
- Directeur de course ES 1-3-5 : **M. Marc MOULIN**, lic N° 19079
- Directeur de course ES 2-4-6 : **M. Thierry DUPECHER**, lic N° 3564
- Médecin chef : **Mme Christine LESPIAUCQ**
- Commissaires techniques : **M. André BOIVIN**, lic N° 3572,
M. Serge PEGOLOTTI, lic N° 6047, **M. Gérard JOUVHOMME**, lic N° 52582.
- Chargé des relations avec les concurrents : **M. Raymond COSTE**, lic N° 41191
- Chargée des relations avec la presse : **Mlle Emeline BREUIL**, lic N° 148499

1.2 Eligibilité

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes, le challenge du Comité Régional d'Auvergne et le challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu **le samedi 25 juillet 2009 de 7h à 12h à Arlanc (Salle des Fêtes)**.

Les vérifications finales seront effectuées **le 26 juillet 2009 à partir de 0h30**.

Adresse : Renault Arlanc, route Nationale, 63220 Arlanc.

Taux horaire de la main d'oeuvre : **45 € TTC**

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURENTS ET PILOTES

Demandes d'engagement – Inscriptions

3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5

Toute personne qui désire participer au 17^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **accompagnée du montant des droits d'engagement, avant le 13 juillet 2009** (cachet de la Poste faisant foi).

3.1.10

Le nombre d'engagés est fixé à **150 véhicules**.

3.1.11.1

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **230 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **460 €**

3.1.12

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 Ordre de départ

Conformément à la Réglementation Générale des Rallyes, l'ordre de départ est laissé à la discrétion de l'organisateur.

ARTICLE 4 - VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1 Véhicules admis

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 Pneumatiques: Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

Des parcs d'assistance obligatoires (salle polyvalente - vers Musée AGRIVAP).

→ **ASSISTANCES INTERDITES en dehors de ce parc.**

4.3.2.3 Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative sont:

- la publicité obligatoire : **SANSAC** et **MJ MANUSINOR**
MMA assurances et **SIFAM** sur les panneaux de portières
- la publicité facultative : **Garage G. BORDEL** et **METALU du LIVRADOIS**
sur les bandeaux de pare-brise

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 17^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente **un parcours de 166,100 kms** au total. Il est divisé en 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-3-5 : 5,700 kms : Chadernolles – Le Petit Barrot**
 - **ES 2-4-6 : 7,600 kms : Les Sagnes de Gourre – Combrias**
- L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».*

Il n'y a pas de ROAD-BOOK séparé, se reporter au tableau "Itinéraire" + carte.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

La durée des reconnaissances est limitée à deux jours : **les 11 et 19 juillet 2009 de 8h00 à 0h00, le nombre de passages est limité à 3 maximum.** Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

6.3 Carnet de contrôles

Conforme au règlement FFSA

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11 Les commissaires de route et les chefs de poste seront porteurs d'une chasuble.

7.3 Contrôles horaires (C.H.) - Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 Epreuves spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard FFSA

7.6 Parc fermé

Conforme au règlement standard FFSA

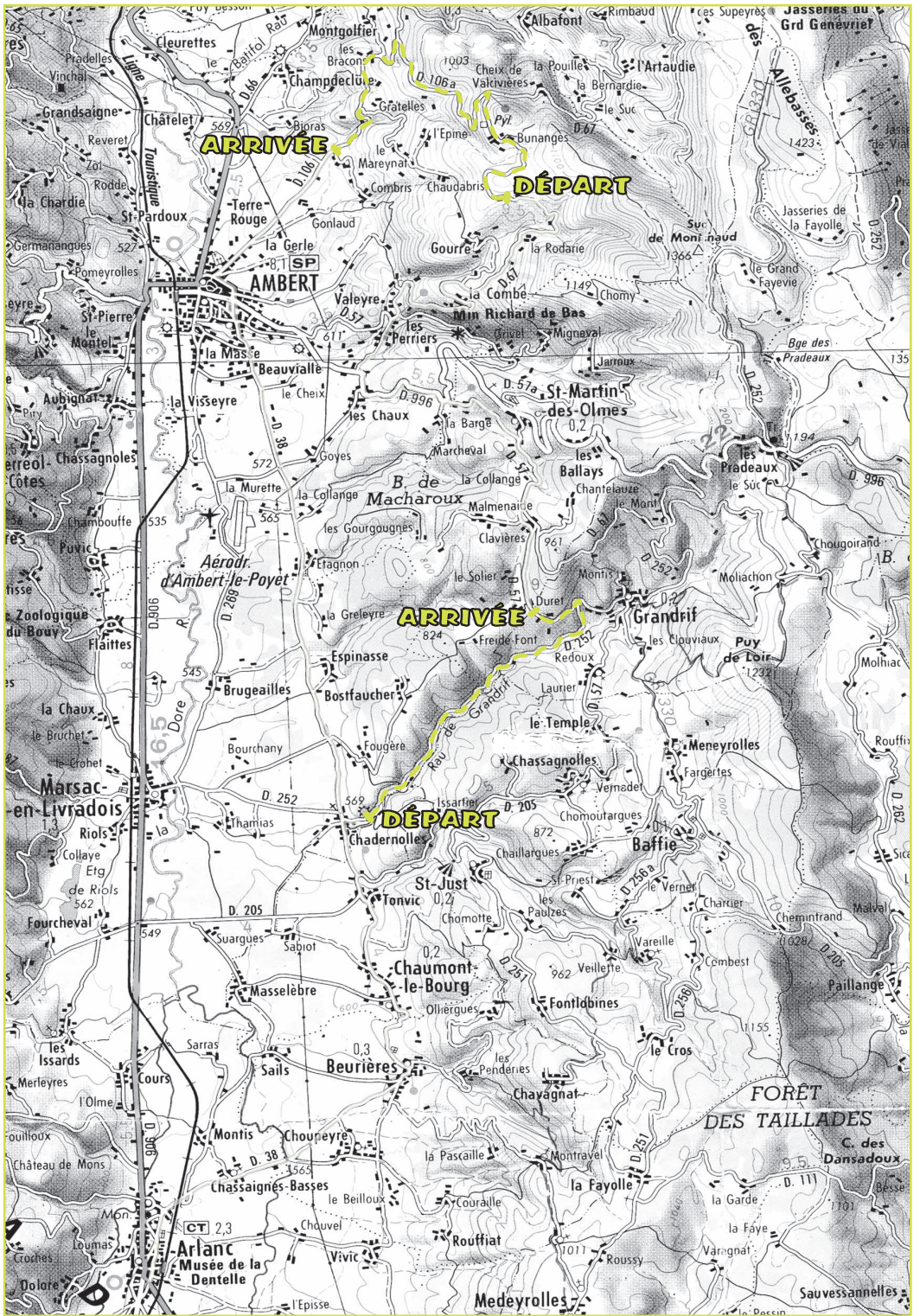
ARTICLE 8 - RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA





CH - DES AES	ITINÉRAIRE 1^{ère} section	Kms	Temps impartis	1 ^{ère} voiture
CH 1	Parc fermé - Place Charles de Gaulle - Arlanc	0,000		14h15
	DÉPART : Rue Jean Vellay Centre de secours, tout droit Au X (vers cimetièrre) en face D38 direction Beurrières Suivre Route principale D38 Chassaignes Basses, tout droit Beurrières, suivre D38 Chaumont le Bourg, tout droit D38 Tonvic X D38 / D205, tout droit X D38 / D205, à gauche direction Ambert Chadernolles X D38 / D252, à droite direction Grandrif	0,200 0,400 2,100 4,900 6,700 8,900 9,200 9,800 10,100		
CH 2	À droite (dernière maison)	10,300	0h25	14h40
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 1	Vers centrale électrique, à droite X D252 / D57, à gauche direction Ambert	10,550 15,800		14h43
AES 1	Vers maison à gauche (poubelle)	16,250		
STOP	Vers panneau Duret X D57 / D67, à gauche direction Ambert X D57 / V.O. St Martin, à gauche direction Ambert X D67 / D996, tout droit direction Ambert Suivre D996 (Les Chaux) X D996 / V.O. Les Perriers de Valeyre, à droite X D67 / V.O. (en face le bar), à droite X D67 / D57, tout droit direction Valcivières. Suivre D67 La Combe, suivre Route principale D67 X D67 / V.O, tout droit La Rodarie, tout droit Suivre Route principale D67	16,650 18,200 19,900 21,450 22,700 23,350 24,400 24,550 27,400 29,000		
CH 3	Vers borne kilométrique sur la droite	30,900	0h50	15h33
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 2	Vers maison à gauche. Lieu-dit Les Sagnes de Gourre Traversée du village de Bunangues X D67 / (D106a), à gauche X D106a / D106, à gauche direction Ambert	31,000 32,300 33,400 36,250		15h36
AES 2	Vers place à gauche	38,600		
STOP	Vers chemin Chanabert, à droite Suivre D106 jusqu'à Ambert Ambert, suivre Route principale D106 X D106 / Boulevard de l'Europe, à gauche Au rond point, tout droit Au "Cédez le passage" à gauche puis à droite direction Viverols	39,000 40,900 41,800 42,200 42,300		
CH 4	Entrée Parc de regroupement, à droite, Place Charles de Gaulle à Ambert	42,400	0h25	16h01
	PARC de GROUPEMENT 1h15		1h15	
	ITINÉRAIRE 2^e section			
CH 5	Sortie Parc Regroupement Ambert, en face de l'école, à droite X rue Blaise Pascal / rue St Joseph, à droite Tout de suite à droite, rue Michel de l'Hospital X rue M. de l'Hospital / Bvd Henri IV, à gauche Au feu, tout droit avenue du 11 novembre Au bout de l'avenue, à gauche face à la Gare Entrée de la Zone de Loisirs du plan d'eau, tout droit suivre voie ferrée (suivre fléchage)	42,400 42,600 42,800 43,200 43,400 43,600		17h16
CH 6	ENTRÉE PARC D'ASSISTANCE (30 min)	43,900	0h10	17h26
CH 7	Sortie de parc d'assistance vers Musée AGRIVAP puis à gauche au bout de la rue, en face magasin SANSAC Au rond-point, 2 ^e à droite, direction Aéroport Tout droit, passer le panneau de sortie d'Ambert X à gauche direction "La Murette" X D38, à droite au cédez le passage Chadernolles X D38 / D252, tout droit X D38 / D252, à gauche direction Grandrif	44,100 44,200 44,300 45,100 46,700 47,700 53,200 53,500 53,600	0h30	17h56

CH - DES AES	ITINÉRAIRE 2^e section (suite)	Kms	Temps impartis	1 ^{ère} voiture
CH 8	À droite (dernière maison)	53,800	0h25	18h21
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 3	Vers centrale électrique, à droite	54,050		18h24
	X D252 / D57, à gauche direction Ambert	59,300		
AES 3	Vers maison à gauche (poubelle)	59,750		
STOP	Vers panneau Duret	60,150		
	X D57 / D67, à gauche direction Ambert	61,700		
	X D57 / V.O. St Martin, à gauche direction Ambert	63,400		
	X D67 / D996, tout droit direction Ambert	64,950		
	Suivre D996 (Les Chaux)	66,200		
	X D996 / V.O. Les Perriers de Valeyre, à droite	66,850		
	X D67 / V.O. (en face le bar), à droite	67,900		
	X D67 / D57, tout droit direction Valeyre	68,050		
	Suivre D67			
	La Combe, suivre Route principale D67	69,800		
	X D67 / V.O "Gourre", tout droit	70,900		
	Suivre Route principale D67			
CH 9	Vers borne kilométrique sur la droite	74,400	0h50	19h14
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 4	Vers maison à gauche. Lieu-dit Les Sagnes de Gourre	74,500		19h17
	Traversée du village de Bunangues	75,800		
	X D67 / (D106a), à gauche	76,900		
	X D106a / D106, à gauche direction Ambert	79,750		
AES 4	Vers place à gauche	82,100		
STOP	Vers chemin Chanabert, à droite	82,500		
	Suivre D106 jusqu'à Ambert			
	Ambert, suivre Route principale D106	84,400		
	X D106 / Boulevard de l'Europe, à gauche	85,300		
	Au rond point, tout droit	85,700		
	Au "Cédez le passage" à droite direction Centre ville	85,800		
	Au feu, tout droit avenue du 11 novembre	86,100		
	Au bout de l'avenue, à gauche face à la Gare	86,500		
	Entrée de la Zone de Loisirs du plan d'eau, tout droit suivre voie ferrée (suivre fléchage)	85,900		
CH 10	Entrée PARC d'ASSISTANCE 30 min	86,800	0h35	19h52
CH 11	Sortie Parc assistance vers Musée AGRIVAP	87,000	0h30	20h22
	puis à gauche au bout de la rue, en face magasin SANSAC	87,100		
	Au rond-point, 2 ^e à droite, direction Aérodrome	87,200		
	Tout droit, passer le panneau de sortie d'Ambert	87,900		
	X à gauche direction "La Murette"	89,500		
	X D38, à droite au cédez le passage	90,500		
	Chadernolles	96,000		
	X D38 / D252, tout droit direction Viverols	96,300		
	X D38 / D252, tout droit	96,400		
	X D38 / D205, à droite direction Arlanc	97,300		
	X D38 / D205, à gauche direction Chaumont le Bourg	97,600		
	Chaumont le Bourg, tout droit D38	98,600		
	Beurrières, tout droit D38	100,600		
	Chassaignes Basses, tout droit	103,800		
	Arlanc, suivre routir principale D38	105,000		
	X vers le cimetière, direction centre-ville, tout droit	105,600		
	Centre de Secours, tout droit	105,800		
	Au croisement suivant, à droite	106,000		
CH 12	Entrée Parc de Regroupement Arlanc (Durée : 1h00 maxi)		0h38	21h00

CH - DES AES	ITINÉRAIRE 3^e section	Kms	Temps impartis	1 ^{ère} voiture
CH 13	Sortie Parc Regroupement Arlanc Rue Jean Vellay Centre de secours, tout droit Au X (vers cimetière) en face D38 direction Beurrières Suivre Route principale D38 Chassaignes Basses, tout droit Beurrières, suivre D38 Chaumont le Bourg, tout droit D38 Tonvic X D38 / D205, tout droit X D38 / D205, à gauche direction Ambert Chadernolles X D38 / D252, à droite direction Grandrif	106,000 106,200 107,400 108,100 112,700 114,900 115,200 115,800 116,100		22h00
CH 14	À droite (dernière maison)	116,300	0h25	22h25
NEUTRALISATION 3 min			0h03	
DES 5	Vers maison à droite X D252 / D57, à gauche direction Ambert	116,550 121,800		22h28
AES 5	Vers maison à gauche (poubelle)	122,250		
STOP	Vers panneau Duret X D57 / D67, à gauche direction Ambert X D57 / V.O. St Martin, à gauche direction Ambert X D67 / D996, tout droit direction Ambert Suivre D996 (Les Chaux) X D996 / V.O. Les Perriers de Valeyre, à droite X D67 / V.O. (en face le bar), à droite X D67 / D57, tout droit direction Valcivières Suivre D67 La Combe, suivre Route principale D67 X D67 / V.O "Gourre" tout droit Suivre Route principale D67	122,650 124,200 126,100 128,450 128,700 130,350 130,400 130,550 132,300 133,400 135,100		
CH 15	Vers borne kilométrique sur la droite	136,900	0h50	23h18
NEUTRALISATION 3 min			0h03	
DES 6	Vers maison à gauche. Lieu-dit Les Sagnes de Gourre Traversée du village de Bunangues X D67 / (D106a), à gauche X D106a / D106, à gauche direction Ambert	137,000 138,300 139,100 142,250		23h21
AES 6	Vers place à gauche Vers chemin Chanabert, à droite Suivre D106 jusqu'à Ambert Ambert, suivre Route principale D106 X D106 / Boulevard de l'Europe, à gauche Au rond point, tout droit Au "Cédez le passage" à gauche puis à droite direction Viverols Traverser Ambert par Route principale Suivre Route principale D38 X D38 / V.O. Les Bordes (La Murette), tout droit D38 Chadernolles, tout droit X D38 / D252, tout droit direction Viverols X D38 / D252, tout droit X D38 / D205, à droite direction Arlanc X D38 / D205, à gauche direction Chaumont le Bourg Chaumont le Bourg, tout droit D38 Beurrières, tout droit D38 Chassaignes Basses, tout droit Arlanc, Suivre Route principale, D38 X, vers le cimetière, direction Centre Ville, tout droit Centre de Secours, tout droit Au croisement suivant, à droite	144,600 145,000 146,900 147,800 148,200 148,300 149,550 153,200 154,800 155,000 155,200 155,500 156,500 158,800 160,800 164,000 165,800 166,000 166,100		
CH 16	Entrée Parc fermé (avance non pénalisée)		0h44	00h05

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

1 coupe 1^{er}, 2^e et 3^e Scratch + 10 premiers de chaque classe.

1 FOURME à chaque équipage (classé ou non).

SCRATCH

Premier	360 €
Deuxième	260 €
Troisième	180 €
Quatrième	110 €
Cinquième	50 €

GROUPES

Premier	140 € (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 € (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 € (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 € (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 € (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	230 € (- 50 % si moins de 4 partants)
Deuxième	140 € (si au moins 5 partants)
Troisième	100 € (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 € (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 € (si au moins 12 partants)
Sixième	35 € (si au moins 14 partants)
Septième	25 € (si au moins 16 partants)

Les classes A7 / A7K,
A6 / A6K, A5 / A5K
sont séparées.

CLASSEMENT FEMININ

Première **70 €** + une coupe

Challenge CHRISTIAN FILLIAT (classe N1)

Aux 5 premiers de la classe : **15 €**

Total des prix distribuables : **13 855 €**

Les prix sont cumulables,
les coupes ne le sont pas.

**La remise des prix se déroulera le dimanche 26 juillet 2009 à 11h
à la Salle Omnisport d'Arlanc.**

à GAGNER...
1 engagement au Rallye de la FOURME 2010.
(par tirage au sort pour tous les équipages classés ou non)
Tirage au sort à la fin de la remise des prix,
les équipages devront être présents.

ADRESSES UTILES...

OFFICE de TOURISME d'AMBERT - Tél. 04 73 82 61 90
OFFICE de TOURISME du PAYS d'ARLANC - Tél. 04 73 95 03 55